

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 19 juin 2024

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Mardi 09 Juillet 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le 09 juillet,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 50

Votes exprimés : Pour : 33 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (27)

ALLARD Bernard, AVEROUS Gil, BERTHOUMIEUX Pierre, BRANCHOUX Gilles, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAHURON Christian, DAUZIER Claude, ELBAZ Xavier, GOURLAY Philippe, HUGON Jean-Yves, IMBERT Tony, JUDALET Patrick, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, PERSONNE Jacques, POINTIERE Michaël, ROBIN Guy, SALADIN Michel, SEVAULT Jean-Marc, VIAUD Philippe, VIDAL Claude.

Étaient absents (14)

AUJEAN Bernard, CHEVALLET Michel, DEJOLLAT Daniel, DELYS Dominique, DRUI Martial, LAROCHE Laurent, NAVARRO David, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, RIOLET Guy, SEMION Michel, TUAL Didier, YVERNAULT Philippe.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (6)

BAPTISTA DE HORT Carole a donné pouvoir à LION Michel
GARGAUD Patrick a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre
LUMET Thierry a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
MARCHAND Bernard a donné pouvoir à PERSONNE Jacques
ROUFFY Marc a donné pouvoir à DAUZIER Claude
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston

Étaient excusés (3)

FOISEL Michel, GLOMOT Pascal, PICOUT Laurent.

Objet : Approbation de la répartition du plafond des fonds de concours aux communes urbaines adossés à la redevance R2 du cahier des charges de concession

Vu la délibération n° 03-2021-01 en date du 12 juillet 2021,
 Considérant l'approbation du reversement de fond de concours aux communes dites urbaines au titre du contrat de concession (supérieures à 2000 habitants et ne bénéficiant pas des aides du FACE) pour la période 2021 à 2026,
 Considérant l'approbation de la clé de répartition proposée entre le SDEI et les communes urbaines à hauteur de 72% / 28% forfaitaires pour la période 2021 à 2026.
 Considérant l'approbation de la clé de répartition suivante proposée entre les communes urbaines:
 50% population (non plus TCCFE) + 50% travaux N-2 pouvant le cas échéant inclure les participations aux enfouissements (terme B) réalisés par le Syndicat.
 Monsieur le Président propose la répartition suivante pour l'année 2024 :

<i>CLE DE REPARTION DE LA REDEVANCE R2 ENTRE SDEI/URBAIN : SDEI 72% - Urbain 28%</i>					
MONTANT R2 LISSEE HT 2024 TOTAL			1 088 532.04 €		
	CLE DE REPARTITION		REPARTITION MONTANT R2		
SDEI	72%		783 743.07 €		
URBAIN	28%		304 788.97 €		
<i>MODE DE CALCUL ENTRE URBAIN : (% de POPULATION + % INVESTISSEMENTS)/2 x MONTANT URBAIN</i>					
	Population		INVESTISSEMENTS RÉALISÉS 2022 (B + I plafonné)		REPARTITION 2024
COLLECTIVITES ADHERENTES	NOMBRE HABITANTS 2023	% DU TOTAL	MONTANT HT/€	% DU TOTAL	MONTANT en €
ARDENTES	3778	3.46%	- €	0.00%	5 269.65 €
ARGENTON-SUR-CREUSE	4848	4.44%	22 005.08 €	4.71%	13 934.93 €
LE BLANC	6204	5.68%	28 159.97 €	6.02%	17 832.57 €
BUZANCAIS	4504	4.12%	16.76 €	0.00%	6 287.76 €
CHABRIS	2764	2.53%	- €	0.00%	3 855.30 €
CHATEAUROUX	42968	39.33%	199 295.43 €	42.63%	124 895.58 €
CHATILLON-SUR-INDRE	2304	2.11%	52 575.63 €	11.25%	20 351.33 €

LA CHATRE	4034	3.69%	14 910.00 €	3.19%	10 486.82 €
DEOLS	7625	6.98%	34 609.89 €	7.40%	21 917.05 €
ISSOUDUN	10992	10.06%	6 825.65 €	1.46%	17 556.83 €
LEVROUX	2842	2.60%	887.46 €	0.19%	4 253.37 €
<i>Pour LEVROUX - les fonds de concours seront conservé par le SDEI qui assure la maitrise d'ouvrage</i>					
LE POINCONNET	5840	5.35%	-€	0.00%	8 145.78 €
REUILLY	1995	1.83%	9 055.31 €	1.94%	5 734.36 €
SAINTE-MEUR	4090	3.74%	18 232.91 €	3.90%	11 021.79 €
<i>Pour SAINTE-MEUR - une partie des fonds de concours sera conservée par le SDEI pour la partie VILLERS-LES-ORMES dont le SDEI assure la maitrise d'ouvrage (626.28 €)</i>					
VALENCAY	2271	2.08%	10 308.07 €	2.20%	6 527.69 €
VILLEDIEU-SUR-INDRE	2647	2.42%	70 640.31 €	15.11%	26 718.15 €
TOTAL URBAIN	109706	100%	467 522.47 €	100%	304 788.97 €



Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

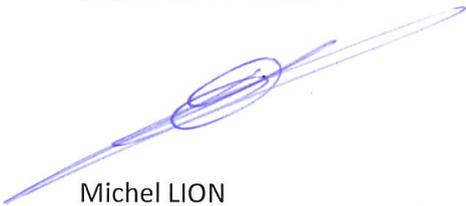
Article 1^{er} : D'approuver le tableau de répartition pour l'année 2024 comme présenté.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :


Michel LION

Fait et délibéré les jours an et mois susdits,

Pour copie conforme

Transmis à la Préfecture le : 28/08/2024

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le


SINDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES
SDE 36
DE L'INDRE